Novembre 2016

Zoom sur... Le point sur les radars pédagogiques

Les radars pédagogiques proposent un affichage des vitesses réelles (et non celle de votre compteur) en temps réel avec une précision de + ou - 1km/h pour responsabiliser les conducteurs. Ils offrent également l'enregistrement des données statistiques (nombre véhicules, vitesse, heure…) dans les deux sens de circulation pour permettre l'analyse des flux de véhicules dans le secteur du radar pédagogique.

Globalement, une réelle amélioration s'est faite ressentir depuis leur installation, avec une réduction considérable des excès de vitesse : le radar pédagogique a un fort impact psychologique auprès des automobilistes, il est dissuasif. Cependant, il reste encore une marge de progression certaine que nous devons franchir. Si la grande majorité des automobilistes et des motards prend conscience que rouler vite, c'est dangereux pour autrui et pour soi, c'est polluant, c'est générateur de nuisances sonores et de surconsommation de carburant, d'autres semblent encore s'en moquer. Par ailleurs, nombre de véhicules sont en excès de vitesse inférieur à 20km/h (au delà de 50km/h, mais en deçà de 70 km/h). C'est encore trop vite et cette statistique peut et doit baisser. **Ce dépassement de vitesse entraine 1 point de retrait sur le permis et une amende de 4ème classe fixée à 135 euros**.

> ***En conclusion*** *: la vitesse a baissé depuis l'installation des radars, une majorité est respectueuse des limitations, une part non négligeable peut encore faire un effort et quelques fous du volant persistent à rouler de façon inconsidérée, pour ne pas dire imbécile !*

A SAULON, C'EST 50KM/H MAXIMUM !

Le mot du Maire

Il y a quelques jours, a eu lieu dans la salle des fêtes, la réunion publique de présentation du projet Ages & vie. La structure d'accueil qui sera implantée dans notre commune permettra à nos aînés en perte d'autonomie qui feront le choix d'y résider, de rester au contact de leur village, de leurs proches, de leur environnement.
Le cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel avec notamment la proximité des aidants logés sur place, sera un gage de qualité et de confort appréciable pour les locataires. Il permettra aussi de leur assurer une solidarité dans un espace à dimension familiale où chacun peut librement organiser sa vie, mais avec toute l'aide nécessaire, et avec un coût abordable.

Notre commune a connu et va connaître encore divers moments de convivialité et de solidarité.

La solidarité avec le Téléthon par exemple, au cours duquel les nombreuses actions mises en place par les associations et la municipalité contribueront au développement de la recherche médicale. Que tous les bénévoles qui ont donné un peu de leur temps soient ici remerciés. La distribution des colis aux aînés mi décembre sera aussi l'occasion d'un moment d'échange et de partage. A noter cette année, la présence du Conseil jeunes qui participera à cette action.

Convivialité également avec l'accueil des nouveaux nés en mairie, le réveillon du 31 décembre ou le repas communal. Le vendredi 13 janvier, date oh combien porteuse d'espoirs et symbolique, sera le moment de se retrouver lors des vœux de la municipalité. Ce sera pour l'équipe municipale l'occasion de faire le bilan d'une année 2016 riche en projets et en initiatives de tous ordres.

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 21 novembre	P. 2
Point travaux - En bref...	P. 3
Manifestations	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Directeur de la publication : Pascal BORTOT / **Rédacteur en chef** : Pascal BORTOT
Comité de rédaction : Franck COUPECHOUX - Commission Communication - Conseil municipal / **Photos** : Thierry VALENTIN
Tirage global : 500 exemplaires-gratuits / **Impression** : **Mairie de Saulon-la-Chapelle** rue du Foyer 21910 Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2016

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. CESSION DE L'ANCIEN CAMION DE POMPIERS

A la demande de l'Amicale des sapeurs-pompiers et sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte de céder à l'euro symbolique à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saulon-la-Chapelle l'ancien véhicule.

2. CONSTRUCTION D'UN ESPACE SPORTIF MULTI-ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE

Dans la continuité de la construction de l'espace sportif multi-activités, il est prévu de créer une voirie d'une largeur de 6 mètres pour accéder à la construction. Afin d'élargir la voirie et d'effectuer les raccordements des réseaux dans cette opération, il est nécessaire que la commune de Saulon-la-Chapelle cède pour 1 € symbolique les parcelles suivantes à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais :

- ZS n° 12 = 2 890 m²
- ZS n° 123 en partie, soit 62 m² environ
- ZS n° 124 en partie, soit 3 m² environ

Les frais relatifs à cette cession, à savoir les frais notariés ainsi que les frais du géomètre chargé d'effectuer les documents d'arpentage et de division parcellaire sont à la charge de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais.

3. TRANSFERT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVÉ AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Dans le cadre des travaux prévus Grande Rue en 2017 et considérant que le Conseil Départemental prend en charge uniquement les demandes de subventions de voirie appartenant au domaine public, il est nécessaire de classer certaines parcelles dans le domaine public de la commune. Il s'agit des N° 31 et 32 sur lesquelles est prévu l'aménagement du parking près de la nouvelle bibliothèque.

4. RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN – MODIFICATION DE TARIFS

Les tarifs du réveillon du 31 décembre sont fixés comme suit : repas adulte 55 €, repas enfant 20 €.

5. RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les coûts du spectacle de fin d'année des écoles sont répartis entre la commune de Saulon-la-Chapelle et le Comité d'animation de Barges, au prorata du nombre d'enfants fréquentant les écoles. La convention est modifiée pour une répartition à hauteur de 50/50.

6. BAIL SOCIETE FORGE D'IVOIRE

Le conseil municipal autorise le maire à signer un bail d'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Layer avec « La Forge d'Ivoire », représentée par M. Benoît GOFFETTE à compter du 1er janvier 2017.

7. CONTRAT DE LOCATION À M. BETHENOD

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de location avec M. BETHENOD pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2017 dans une partie des locaux de l'ancienne école de Layer.

8. TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques Grande Rue sont prévus pour début 2017.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évalué à environ 113 000 € HT: Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont d'environ 42 850 € H.T.

Les coûts indiqués dans le décompte sont établis à partir des devis des entreprises ; ils sont susceptibles d'être modifiés selon les aléas du chantier. Une subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du programme "Enfouissement des réseaux téléphoniques" est sollicitée.

9. APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

La loi du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE). Le conseil municipal approuve le plan présenté et validé par le cabinet en charge du dossier.

10. QUESTIONS DIVERSES

Gilles GADESKI (1er adjoint) informe :

- de la pose d'une main courante à la salle des fêtes dans le cadre du programme d'accessibilité.
- de l'installation du nouvel éclairage public du parking de la gare.
- de l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école primaire en remplacement de l'ancien qui est hors d'usage.
- de l'installation de la table de ping-pong

Alain BŒUF (3ème adjoint) informe :

- du bon déroulement de la cérémonie du 11 novembre et félicite les enfants qui ont chanté avec la chorale.
- de l'organisation du Téléthon les 2, 3 et 4 décembre.

Franck COUPECHOUX informe :

- de la tenue d'une réunion en mairie en présence des responsables régionaux de la poste qui prévoient dans le cadre du Contrat de présence postale territoriale 2017 - 2019 de réduire à nouveau les horaires d'ouverture du bureau de poste de Saulon-la-Chapelle.

A terme, la volonté de la Poste est de passer le bureau en Agence Postale comme cela se fait déjà dans plusieurs communes, mais ce changement à des conséquences qui impactent notamment les finances de la commune. Un point sera fait avec les maires des communes avoisinantes. Les membres du conseil municipal ne manqueront pas de revenir sur le sujet pour connaître l'avancement du projet.

Mains courantes à la Salle des fêtes

En prélude à la mise aux normes d'accessibilité de la salle de fêtes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) qui est programmée pour 2017, la municipalité a installé des mains courantes sur l'escalier principal.

Réalisées en Inox brossé, ces dernières s'intègrent si parfaitement au décor que les premiers usagers les ont utilisées de manière naturelle comme si elles avaient toujours existé.

Table de tennis de table

Dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes, le conseil municipal à procédé à l'installation d'une table de ping-pong en béton à proximité de l'aire de jeux pour enfants et du plateau sportif.

Les agents communaux ont coulé la dalle béton et ont assemblé les différents éléments.

Pour que cet équipement perdure, il est demandé aux jeunes de tenir compte du panneau informatif placé à proximité.

A noter que la commune ne fournit ni raquettes, ni balles.

Portique plan d'eau

Accidenté au cours de l'été et complètement détruit, le portique réglementant l'accès à la zone de loisirs est à nouveau opérationnel.

Jean-Roger et Nicolas nos agents communaux, aidés par Christophe Allexant, Conseiller délégué, ont fait preuve d'ingéniosité et de savoir faire pour implanter ce nouveau portique en gardant ses fonctionnalités.

Pour en éviter une ouverture non souhaitée, le cadenas fait l'objet d'une protection contre l'effraction.

Les blocs de pierre seront retirés pour faciliter la circulation des véhicules .

En bref...

La mairie sera ouverte exceptionnellement **samedi 31 décembre de 10h à 12h** uniquement pour **les inscriptions sur les listes électorales.**

Après l'obtention du permis de construire et la réunion d'information publique qui s'est tenue le 25 novembre, **la société Âges & vie ouvre la commercialisation de son projet. Investisseurs particuliers, vous pouvez vous mettre en contact dès maintenant avec les responsables.** Lorsque vous investissez chez Âges & Vie, vous avez le choix entre différents types d'investissements :

- **une chambre meublée** au rez de chaussée : vous êtes propriétaire d'une chambre de 25 à 40 m2 ainsi qu'1/7e de la partie commune qui regroupe la cuisine, le salon et le séjour.
- **un appartement à l'étage** : vous devenez propriétaire d'un appartement qui sera loué à une salariée qui travaille auprès des personnes âgées du rez de chaussée.

Âges & vie - 3, rue Armand Barthet 25000 Besançon
Tél. 03 81 25 08 23 - www.agesetvie.com
Email : contact@agesetvie.com
Contacts Investisseurs : Thierry MOREL

Monoxyde de carbone : Attention danger !

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. **Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an**. Les symptômes sont des maux de tête, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée…). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

• Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
• Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
• N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
• Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

...AGENDA

- **Consultation avocat** - Samedi 10 décembre 10:00-12:00
- **Permanence élus** - Samedi 10 décembre 10:00-12:00
- **Marché de Noël de l'ADMR** - Dimanche 11 décembre 14:00-18:00
- **Conseil municipal** - Lundi 12 décembre 19:00
- **Match de foot Saulon/Chassagne Montrachet** Dimanche 11 décembre 14:00-16:00
- **TRAC Théâtre adultes** - vendredi 16 et samedi 17 décembre 20:30
- **Cérémonie d'accueil des nouveaux nés –** Samedi 17 décembre 11:30
- **Distribution du colis des aînés** - Samedi 17 décembre 11:30
- **Spectacle de Noël des écoles** - Dimanche 18 décembre 15:30

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie
8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE
Horaires d'ouverture au public
Mardi et jeudi : 14h00 – 19h
Mercredi : 9h – 12h
Vendredi : 14h00 – 17h
Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31
accueil.mairie@saulon.fr
www.saulon.fr

Communauté de Communes du Sud Dijonnais
6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE
Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 8h30 - 12h
Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90
accueil@ccsd.fr
www.ccsud-dijonnais.fr

Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin
03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie
du 1er novembre au 31 mars
lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h
samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Merci de ne pas jeter sur la voie publique